

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 28 juin 2016**

Le vingt-huit juin deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. DROUET Yves-Marie, Mme DUTÔT Patricia, M. FEUARDANT Guy, Mme GAULTIER Marie-Hélène, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, TARDIF Philippe,

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Personnel communal - Création d'un emploi permanent à temps non complet,
- Branchements des particuliers à l'assainissement collectif du Meaudenaville de Bas (6^{ème} tranche) – Avenant n° 1 au marché de travaux
- Assainissement collectif du Bourg – Raccordement salle d'activités scolaires
- Acquisition tente de réception,
- Remplacement d'un membre dans commissions communales,
- CCCI – Remplacement membre du conseil communautaire,
- Délégation du Maire au 1^{er} adjoint

Le Conseil donne son accord.

Ces points porteront les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

- Remerciements versement de subventions,
- Dissuasion massif dunaire Hattainville,
- Domaines – Valeur vénale terrain dans le Bourg,
- Départ de M. DUCHESNE,
- Tour de France
- Exposition du 2 au 8 juillet à la Chapelle St Louis de Carteret, de l'atelier de dessin et peinture du Club de l'Amitié animé par Stéphanie TOLLEMER.

01 Bâtiments – Avenants travaux salle d'activités scolaires

Madame le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires pour la construction de la salle d'activités scolaires ont été demandés aux entreprises intervenantes, et que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 18 heures pour émettre un avis, à savoir :

POULAIN BATIMENT (Macro Lot A)

- un devis de plus-value pour modifications diverses dont pose d'une porte dans la cloison mobile et d'un plafond coupe-feu (installation obligatoire pour la sécurité) pour un montant de 3 861.04 € HT.

- un devis de plus-value pour la construction d'une terrasse en résine, d'un accès extérieur et la réalisation des aménagements extérieurs pour un montant de 13 902.58 € HT, travaux non compris dans le marché qui nécessitent une prolongation de deux mois du délai initial.

GUY LEFEVRE PEINTURE (Macro Lot D)

– un devis pour le revêtement de sol souple dans le local technique (surface oubliée dans le marché) pour un montant de 1 067.14 € HT,

La Commission d'appel d'offres a décidé de retenir ces trois devis, qui feront l'objet de deux avenants au marché de travaux de la construction de la salle d'activités scolaires.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres pour les devis suivants :

- entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant total de 17 763.62 € HT correspondant à l'avenant n°1 MACRO LOT A

- entreprise GUY LEFEVRE Peinture pour un montant HT de 1 067.14 € correspondant à l'avenant n°1 du MACRO LOT D,

AUTORISE le Maire à signer les devis et les avenants précités et toutes les pièces concernant cette affaire,

CHARGE le Maire d'effectuer les règlements correspondants.

02 Bâtiments – Travaux d'alimentation électrique salle polyvalente d'activités scolaires.

Madame le Maire présente au Conseil le devis pour l'alimentation en électricité de la salle d'activités scolaires

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du Maire sur le devis de l'entreprise FAUVEL DUGOUSSET de St Maurice en Cotentin pour un montant HT de 1 053.04 €,

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

03 Bâtiments – Réfection des réseaux sanitaires au groupe scolaire

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la vétusté des réseaux sanitaires du groupe scolaire, il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection afin de pouvoir valider la conformité du raccordement à l'assainissement collectif et présente le devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne. Ces travaux doivent obligatoirement être réalisés pendant les vacances scolaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du Maire sur le devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT se rapportant aux travaux de réfection des réseaux sanitaires du groupe scolaire pour un montant HT de 2 111.17 €,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

04 Voirie – Prestation de maîtrise d'œuvre pour aménagement de sécurité à La Vallée

Madame le Maire présente au Conseil le devis du Conseil Départemental de la Haye (A.T.D.M.) se rapportant aux missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités et pour les travaux de renouvellement de couches de surface à La Vallée.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de maîtrise d'œuvre comprenant les missions PRO, ACT et DET pour un montant HT de 1 971,25 € (estimation de 5% du montant réel du coût de l'opération d'environ 39 425 € HT),

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

05 Eclairage public – Remplacement d'un luminaire parking de l'Eglise

Madame le Maire informe le Conseil que l'assurance du SDEM a pris en charge le remplacement du candélabre accidenté suite au sinistre sur le parking de l'Eglise et présente le devis supplémentaire estimatif pour un luminaire source LEDS à charge de la commune en totalité.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature du Maire sur le devis du SDEM pour un montant estimé de 360 € TTC,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

06 Acquisition foncière parcelle C 696 – Validation de la superficie à acquérir

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 27 mai 2015 décidant l'acquisition par la commune de la parcelle C 696 (en partie) appartenant à Madame GOSNET Marie-Louise et suite à son accord au prix de 15 € le m².

Suite au plan de division établi par la SCP SAVELLI de Barneville-Carteret, le Conseil, après en avoir délibéré,

CONFIRME que pour la parcelle C 696, la surface totale de terrain à acquérir par la commune est de 1 775 m² au prix de 15 € le m²,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire notamment l'acte à intervenir auprès de la SCP BLEICHER et BOISSET de Barneville-Carteret et effectuer les règlements y afférents.

07 Effacement des réseaux Romont

Dans le cadre de la réalisation de l'assainissement collectif de Romont (7^{ème} tranche), Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications sur La lande de Romont (APS 332060).

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de l'ensemble de ce projet est de 150 000 € HT.

Conformément au barème 2016 du SDEM, la participation de la commune des Moitiers d'Allonne s'élève à environ 34 500 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDENT l'étude et la réalisation de l'effacement des réseaux sur « La Lande de Romont »,

ACCEPTENT une participation de la commune d'environ 34 500 € correspondant à la mise en réseau souterrain de distribution électrique et de télécommunication,

S'ENGAGENT à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,

S'ENGAGENT à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,

DONNENT pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

En ce qui concerne l'éclairage public, le Conseil souhaite effectuer la pose d'un seul candélabre à l'intersection Hameau Mauger/Rue de la Pinabellerie et Charge le Maire de demander une nouvelle estimation au SDEM.

08 Assainissement collectif Romont (7^{ème} tranche) – Choix entreprise pour contrôles externes

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 18 heures 30 minutes afin de procéder au choix de l'entreprise pour les contrôles externes des travaux d'assainissement collectif de Romont (7^{ème} tranche) et a retenu, après analyse des offres par le Cabinet SAFEGE, maître d'œuvre, la proposition de la société STGS d'Avranches pour un montant HT de 4 535 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres retenant la société STGS pour un montant HT de 4 535 €

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ces travaux et effectuer les règlements correspondants.

09 Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin du Fleuve, de la Gerfleur et des Douits – Positionnement du Conseil

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier émanant de Monsieur le Préfet de la Manche se rapportant à son intention de dissoudre le syndicat intercommunal d'assainissement du bassin du Fleuve, de la Gerfleur, et des Douits prévue par le schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal des Moitiers d'Allonne se prononce pour le maintien du syndicat dans son périmètre actuel par 10 voix pour, 1 voix contre (M. Edouard MABIRE) et 3 abstentions (Mmes Patricia DUTÔT, Marie-Hélène GAULTIER et Laurence CHANU).

- L'obligation de transmettre l'ensemble de la compétence assainissement est fixée à janvier 2020. D'ici là, nous ne voyons pas pourquoi notre syndicat, dont le fonctionnement satisfait l'ensemble de ses membres devrait voter sa disparition immédiate.

- C'est avec les élus du futur EPCI qu'il paraît normal et même nécessaire d'envisager les différentes modalités possibles : s'agira-t-il d'une dissolution pure et simple ? Pourra-t-on procéder à la transmission de délégation de l'EPCI en direction des structures existantes ?

Il serait totalement prématuré de trancher dès maintenant, avant la mise en place des instances de la future communauté de communes.

- Dissoudre le syndicat ne transférerait pas la compétence assainissement qui reste à ce jour au niveau des communes membres. Le syndicat intercommunal ayant vocation à construire et exploiter une station d'épuration et entretenir les réseaux de ses communes membres

10 Arrêté de périmètre d'un futur établissement de coopération intercommunale élargi – Avis motivé du Conseil

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier émanant de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 10 mai 2016 se rapportant à la notification de l'arrêté fixant le périmètre d'un futur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre élargi. Elle demande au Conseil de se positionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par souci de cohérence avec le vote du conseil lors de la dernière consultation sur le sujet, considérant qu'aucune réponse n'a été apportée aux interrogations et aux remarques soulevées à cette occasion et devant l'incertitude concernant :

- la gouvernance où les propositions actuelles tendent à multiplier les instances de décision,
- les compétences exercées par le grand EPCI dont la liste n'est pas définie,

EMET un avis négatif au projet de périmètre proposé par Monsieur le Préfet (13 voix pour, 1 voix contre, M Edouard MABIRE).

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 Personnel communal - Création d'un emploi permanent à temps non complet :

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet afin de pallier le surcroît de travail au secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet soit 20 heures semaine à compter du 1^{er} septembre 2016,

CHARGE le Maire de déclarer la création de poste auprès du Centre de Gestion de la Manche.

12 Branchements des particuliers à l'assainissement collectif du Meaudenaville de Bas Avenant n° 1 au marché de travaux

Madame le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires au devis initial concernant les travaux de branchements des particuliers au raccordement à l'assainissement collectif du Meaudenaville de Bas, ont été réalisés par l'entreprise intervenante ; ces travaux consistent au comblement **en sur-largeur** des tranchées réalisées sur les pelouses en période pluvieuse et également des évacuations supplémentaires non indiquées par les particuliers lors des enquêtes parcellaires.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 18 heures 30 minutes et a validé les travaux réalisés par l'entreprise FATOUT pour un montant HT de 9 662.67 € correspondant à l'avenant n° 1 du marché.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE la décision de la commission d'appel d'offres se rapportant aux travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise FATOUT pour un montant de 9 662.67 € HT,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 du marché de travaux précité et effectuer les règlements afférents.

13 Assainissement collectif du Bourg – Raccordement salle d'activités scolaires

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées de la salle d'activités scolaires et présente le devis de l'entreprise FATOUT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise FATOUT pour un montant de 1 124.66 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis et l'avenant correspondant à cette affaire et effectuer le règlement y afférent.

14 Acquisition tente de réception,

Madame le Maire présente au Conseil le devis se rapportant à l'acquisition d'une tente de réception de 5m /10m.

Le Conseil, après en avoir délibéré

VALIDE le devis de la société TOOLPORT pour un montant de 574.91 € HT,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

15 Remplacement d'un membre dans commissions,

Suite au décès de Monsieur Dieudonné RENAUX, conseiller municipal, Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de le remplacer dans les différentes commissions communales.

Le Conseil décide de nommer :

- Mme Sylvie CAILLOT pour faire partie de la commission scolaire,
- Mme Laurence CHANU pour faire partie de la commission du Lotissement communal rue des Ecoles,

16 CCCI – Remplacement membre du bureau communautaire

Madame le Maire informe le Conseil que suite au décès de Monsieur Dieudonné RENAUX, conseiller communautaire, Monsieur Alain LECHEVALIER 1^{er} adjoint est nommé d'office pour siéger au conseil communautaire de la Côte des Isles.

Le Conseil valide cette nomination.

17 Délégation du Maire au 1^{er} adjoint

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de donner une délégation de signature à Monsieur LECHEVALIER Alain, 1^{er} adjoint, pour la remplacer lors des signatures à effectuer chez la SCP BLEICHER et BOISSET pour les cessions ou acquisitions à intervenir pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal valide la demande d'autorisation de délégation précitée.

Questions diverses

- Manque de panneaux pour les dos d'ânes du Bosquet,
- Déclaration de Madame LECARON d'un feu d'artifice dans un terrain privé situé rue des Mielles la nuit du 9 au 10 juillet à minuit.
- Transfert du restaurant « O'p'tit Moutron » courant août.
- Christian DUTÔT continuera dès la rentrée à donner des cours de dessin au sein de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.

Affichage : 22.06.2016 - Convocation 23.06.2016

Conseillers en exercice : 14 – Présents 14 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 30 juin 2016
Le Maire, Michèle SONILHAC